

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 7 septembre 2020

Présents : cf. liste annexeSecrétaire de séance : Sylvie DEMATHIEUDate de la convocation du Conseil de Communauté : 31 août 2020Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°16

FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CIAS

Monsieur le Président expose :

Vu les articles R.123-7, R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Communautaire le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité (78 voix « pour ») décide :

- de fixer, outre son Président --- de plein droit, le Président de la communauté de communes Ambert Livradois Forez – à 16 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit : 8 membres élus, et 8 membres nommés ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER